

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Vingt et unième session
Genève, 13 – 17 novembre 2023

DÉPENDANCE : INVITATION À SOUMETTRE DES PROPOSITIONS SUR D'AUTRES OPTIONS POSSIBLES CONCERNANT LA DÉPENDANCE

Document établi par le Bureau international

1. À sa vingtième session tenue à Genève du 7 au 11 novembre 2022, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "groupe de travail") a examiné le document MM/LD/WG/20/4 "Dépendance".*
2. Le document MM/LD/WG/20/4 examinait diverses options possibles pour modifier la période de dépendance prévue à l'article 6 du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Protocole").
3. À la suite des délibérations qui ont eu lieu sur la base du document susmentionné, le groupe de travail est convenu de maintenir le thème de la dépendance à l'ordre du jour et a demandé au Secrétariat d'inviter les parties contractantes, les autres États membres de l'OMPI et les organisations ayant le statut d'observateur à soumettre des propositions sur d'autres options possibles concernant la dépendance, en vue de leur examen lors d'une session ultérieure du groupe de travail.
4. Le Bureau international prévoit d'envoyer une circulaire au début de l'année 2024 aux parties contractantes, aux autres États membres de l'OMPI et aux organisations ayant le statut d'observateur, les invitant à soumettre des propositions.

* Voir le document [MM/LD/WG/20/4](#) "Dépendance".

5. Toutes les propositions reçues seront soumises à l'examen du groupe de travail lors de sa vingt-deuxième session, qui devrait se tenir au cours du dernier trimestre de 2024.

6. *Le groupe de travail est invité à prendre note du présent document.*

[Fin du document]